



Réclamation de la caution dans une SARL

Par **chris142**, le 15/01/2022 à 16:34

Bonjour,

mon époux a été mis en liquidation judiciaire dans l'achat d'un restaurant.

Il s'est porté caution à hauteur de 50% soit 49000 euros.

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté et propriétaires d'une maison.

Je voudrai savoir ce que je risque et si la banque peut exiger la vente de notre maison.

Je suis perdue. Je vous remercie.

Dans l'attente de votre réponse, je vous souhaite uen bonne journée,

Cordialement,

Par **Zénas Nomikos**, le 15/01/2022 à 17:05

Bonjour,

voici :

<https://www.village-justice.com/articles/liquidation-entrepreneur-individuel-marie-sous-regime-communaute-legale,37424.html>